

الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية
وزارة التعليم العالي والبحث العلمي
جامعة مصطفى اسطمبولي - معسكر



محضر اجتماع المجلس العلمي للكلية

كلية

العلوم الدقيقة

بيانات الدورة

طبيعة الدورة		تاريخ الدورة	رقم الدورة
استثنائية	عادية		
<input checked="" type="checkbox"/>		2023/06/19	6

النصوص المرجعية

1. المرسوم التنفيذي رقم 279-03 المؤرخ في 23 أوت 2003 الذي يحدّد مهام الجامعة والقواعد الخاصة بتنظيمها وسيرها، المعدّل والمتمّم (المواد 43 إلى 47).
2. القرار المؤرخ في 05 ماي 2004 الذي يحدّد كيفيات سير المجلس العلمي للكلية.
3. وفقاً للقرار رقم 1214 المؤرخ في 22 سبتمبر 2022 الصادر عن وزير التعليم العالي والبحث العلمي الذي يحدّد القائمة الاسميّة لأعضاء المجلس العلمي لكلية العلوم الدقيقة بجامعة معسكر

-مجالات آراء المجلس العلمي للكلية وتوصياته

يبدي المجلس العلمي للكلية آراءه وتوصياته، حسب المادة 45 من المرسوم التنفيذي رقم 03-279 المؤرخ في 23 أوت 2003، والمذكور أعلاه، فيما يأتي:

1. تنظيم التعليم ومحتواه،
2. تنظيم أشغال البحث،
3. اقتراحات برامج البحث،
4. اقتراحات إنشاء أقسام و/أو شعب ووحدات ومخابر بحث أو غلقها،
5. اقتراحات فتح شعب ما بعد التدرّج وتمديدتها و/أو غلقها وتحديد عدد المناصب المطلوب شغلها،
6. مواصفات الأساتذة والحاجات إليهم،

ويكلف زيادة على ذلك بما يأتي:

7. اعتماد مواضيع البحث فيما بعد التدرّج ويقترح لجان مناقشتها،
8. دراسة حصائل النشاطات البيداغوجية والعلمية للكلية التي يرسلها عميد الكلية إلى مدير الجامعة مرفقةً بآراء المجلس وتوصياته.

ويمكن أن يُخطَر في كلِّ مسألةٍ أخرى تتعلّق بالجانب البيداغوجي أو العلمي يعرضها عليه العميد.

يمارس المجلس العلمي للكلية صلاحيات المجلس العلمي لوحدة البحث المنصوص عليها في المادة 16 من المرسوم التنفيذي رقم 99-257 المؤرخ في 16 نوفمبر 1999 الذي يحدّد كميّات إنشاء وحدات البحث وتنظيمها وسيرها. وبهذه الصفة يدرس ويبدي رأيه على الخصوص فيما يأتي:

1. مشاريع البحث للوحدة وبرامج نشاطاتها،
2. تنظيم الأعمال العلمية والتكنولوجية،
3. إنشاء أقسام البحث وفرق البحث وحلّها.

أ- قائمة الحاضرين أعمال دورة المجلس العلمي للكلية

1. أعضاء المجلس العلمي للكلية¹

الإمضاء	الصِّفَة	الاسم واللقب	الرَّقْم
	عميد الكلية	يحياوي احمد	1
	رئيس المجلس العلمي للكلية	بختي محمد أمين	2
	نائب العميد	مشعال يونس	3
	نائب العميد	حمز تقار	4
	رئيس المجلس العلمي للإعلام الالي	سماعيل عمر	5
	رئيس قسم الكيمياء	العوفي محمد	6
	رئيس المجلس العلمي لقسم الكيمياء	بن محمد عبد المجيد	7
	رئيسة قسم الفيزياء	بختي بن عומר	8
	عضو	بوزير حبيب	9
	عضو	بيور عומר	10
	رئيسة قسم الاعلام الالي	بوفرعة فاطمة	11
	رئيس المجلس العلمي لقسم الفيزياء	دحو فطيمة الزهرة	12
	عضو	بلطاش حاج	13
	عضو	خالدي براهيم	14
	ممثل عن الأساتذة المساعدين	خالد حبالي	15
	عضو	سالم محمد	16
	رئيس قسم الرياضيات	زعقان عبد القادر	17
			18
			19
			...

¹ وفقاً للقرار رقم 1214 المؤرخ في 22 سبتمبر 2022 الذي يحدد القائمة الاسمية لأعضاء المجلس العلمي لكلية العلوم الدقيقة

أعضاء المجلس العلمي للكلية المتغيّبون عن أعمال الدّورة

الرقم	الاسم واللقب	الصّفة
1	هشماوي عائشة	مديرة مخبر بحث
2	بوعزة نعيمة	مسؤولة المكتبة
3		
4		
5		

II- جدول أعمال دورة المجلس العلمي للكلية

1. مناقشة والمصادقة على شبكة التربصات قصيرة المدى بالخارج

في عام ألفين وثلاثة وعشرون، وفي التاسع عشر من شهر جوان على الساعة التاسعة صباحاً، بقاعة الاجتماعات للكلية، انعقد المجلس العلمي للكلية في دورته الاستثنائية السادسة تحت رئاسة الدكتور **بختي محمد أمين**.

افتتح الجلسة السيد رئيس المجلس وبعد الترحيب بأعضاء المجلس تطرق مباشرة لمناقشة جدول الأعمال.

III- مُجريات أعمال دورة المجلس العلمي للكلية²

النقطة رقم 01 :

مناقشة والمصادقة على شبكة التربصات قصيرة المدى بالخارج

ناقش أعضاء المجلس العلمي شبكة التربصات المزمع اعتمادها للاستفادة من تربصات تحسين المستوى، الاقامات العلمية قصيرة المدى ذات المستوى العالي وكذا المشاركة في التظاهرات الدولية. يتم الاحتساب في شبكة التنقيط الاعمال البيداغوجية والعلمية- للذين استفادوا من تربص أو تظاهرة السنة الماضية- ابتداءً من تاريخ المجلس العلمي رقم 01 المنعقد بتاريخ 28 سبتمبر 2022 حيث تم المصادقة على ترتيب الاساتذة للاستفادة من الحركية قصيرة المدى بالخارج بعنوان السنة الجامعية 2022 تم الاتفاق على شبكة التنقيط الموضحة في الملحق

على هذا اختتم جدول الأعمال ورفعت الجلسة على الساعة الحادية عشر من نفس اليوم.

كاتب الجلسة
(الاسم واللقب والتوقيع)

رئيس المجلس العلمي للكلية
(الاسم واللقب والتوقيع)

²يُحدّد عدد النّقاط وفقاً للنّقاط المُدرّجة ضمن جدول أعمالالدّورة.

الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية
République Algérienne Démocratique et Populaire
وزارة التعليم العالي و البحث العلمي
Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique

Université Mustapha STAMBOULI de Mascara
Vice Rectorat des Relations Extérieures, de la Coopération, de l'Animation,
de la Communication et des Manifestations Scientifiques



جامعة مصطفى اسطبولي بمعسكر
نيابة مديرية العلاقات الخارجية والتعاون والتنشيط
والاتصال والتظاهرات العلمية

GRILLE D'EVALUATION DES DEMANDES DE SEJOUR SCIENTIFIQUE DE HAUT NIVEAU
(Grille réservée aux enseignants de grade Professeur, MCA et MCB)

Faculté : _____
Nom et prénom(s) : _____
Date et lieu de naissance : _____
Grade : _____
Critère de recevabilité : Google scholar ORCID

Critères		Nombre de Points applicables par critère	Nombre de documents présentés	Total	Observations
h-index de scopus = <input type="checkbox"/>	0<h≤5	5			Page de profile dans scopus
	5<h≤10	10			
	10<h≤15	15			
	15<h≤20	20			
	20<h	25			
Brevet d'invention		20			Copie de l'attestation De l'INAPI au nom de l'inventeur
Projet de Brevet d'invention inscrit à l'INAPI Pour l'année n et l'année n-1 non comptabilisés auparavant Max 2		05			Attestation délivrée par le Vice-Recteur de la PG
Projet inscrit dans le plan de développement de l'Université et/ou de la Faculté validé par les instances habilitées de l'année en cours (n)		15			Présentation de l'attestation délivrée par Mr. le Recteur
Participation au salon de l'innovation organisé par la DGRSDT		15			Présentation attestation délivrée par la DGRSDT (l'année n-1)
Publications internationales dans une revues scientifique non prédatrice- Editeur non prédateur- selon liste DGRSDT, indexée catégorie A 1- Pour les bénéficiaires au cours de l'année n-1 (Consommé ou non Consommé) (Seuls les articles publiés durant les années n et n-1 non comptabilisés auparavant) 2- Pour les non-bénéficiaires au cours de l'année n-1 (Seuls les articles publiés durant les années n, n-1 et n-2 non comptabilisés auparavant) Remarque : Entant que co-auteur, le directeur de thèse de l'auteur principal bénéficiera du nombre de point maximum quel que soit sa position		15/article			Les deux premiers auteurs
		10/article			Les troisième et quatrième auteurs
		05/article			Le reste des auteurs
Publications internationales dans une revue scientifique non prédatrice - Editeur non prédateur- selon liste DGRSDT, indexée catégorie B, 1- Pour les bénéficiaires au cours de l'année n-1 (Consommé ou non consommé) (Seuls les articles publiés durant les années n et n-1 non comptabilisés auparavant) 2- Pour les non-bénéficiaires au cours de l'année n-1 (Seuls les articles publiés durant les années n, n-1 et n-2 non comptabilisés auparavant) Remarque : Entant que co-auteur, le directeur de thèse de l'auteur principal bénéficiera du nombre de point maximum quel que soit sa position		10/article			Les deux premiers auteurs
		08/article			Les troisième et quatrième auteurs
		05/article			Le reste des auteurs
Publications nationales dans une revue scientifique habilitée par la DGRSDT, recensée dans l'ASJP, classée "C". 1- Pour les bénéficiaires au cours de l'année n-1 (Consommé ou non consommé) (Seuls les articles publiés durant les années n et n-1 non comptabilisés auparavant) 2- Pour les non-bénéficiaires au cours de l'année n-1		05/article			Auteur de l'article en première position
		03/article			Directeur de thèse entant que co-auteur, Présentation obligatoire d'une attestation délivrée par le Vice-doyen de la post graduation

(Seuls les articles publiés durant les années n, n-1 et n-2 non comptabilisés auparavant) Remarque : Pour les sciences dures et sciences économiques.. Maximum 2 articles				
Publications nationales dans une revue scientifique habilitée par La DGRSDT, recensée dans l'ASJP, non classée "NC". 1- Pour les bénéficiaires au cours de l'année n-1 (Consommé ou non consommé) (Seuls les articles publiés durant les années n et n-1 non comptabilisés auparavant) 2- Pour les non-bénéficiaires au cours de l'année n-1 (Seuls les articles publiés durant les années n, n-1 et n-2 non comptabilisés auparavant) Remarque : Pour les sciences dures et sciences économiques.. Maximum 2 articles	03/article			Pour le premier auteur seulement
Membre de comité Scientifique dans une revue internationale de classe A ou B	10			Le lien du site Web est obligatoire Max 1
Membre de comité Scientifique dans une revue nationale de classe C	05			Le lien du site Web est obligatoire Max1
Communications orales dans manifestations scientifiques internationales de spécialité seulement 1- Pour les bénéficiaires au cours de l'année n-1 (Consommé ou non consommé) (Seuls les travaux des années n et n-1 non comptabilisés auparavant) 2- Pour les non-bénéficiaires au cours de l'année n-1 (Seuls travaux des années n, n-1 et n-2 non comptabilisés auparavant)	03			Communicant principal Copie de l'attestation de participation Max 2/année Max 1/ manifestation
	02			-Co-auteur, entant que directeur de thèse, -Co-auteur, entant que co-directeur de thèse pour les MCB seulement - Max 2/année et Max 1/ manifestation
Communications Poster dans manifestations scientifiques Internationales des spécialités seulement 1- Pour les bénéficiaires au cours de l'année n-1 (Consommé ou non consommé) (Seuls les travaux des années n et n-1 non comptabilisés auparavant) 2- Pour les non-bénéficiaires au cours de l'année n-1 (Seuls les travaux des années n, n-1 et n-2 non comptabilisés auparavant)	02			Copie de l'attestation de participation du premier auteur seulement Max 2/année et Max 1/ manifestation
Communications orales dans manifestations scientifiques Nationales 1- Pour les bénéficiaires au cours de l'année n-1 (Consommé ou non consommé) (Seuls les travaux des années n et n-1 non comptabilisés auparavant) 2- Pour les non-bénéficiaires au cours de l'année n-1 (Seuls les travaux des années n, n-1 et n-2 non comptabilisés auparavant)	02			Copie de l'attestation de participation du premier auteur seulement Max 2/année Max 1/ manifestation
Ouvrage (livre) publié avec ISBN dans une maison d'édition internationale de renommée établie, dont le nom de l'auteur et le nom de l'université de Mascara figurent dans la page de garde (Comptabilisé pour 03 années consécutives à compter de la date d'édition)	20			Dépôt copie de l'ouvrage obligatoire ; Plus attestation délivrée par le Président du CSF
Polycopié mis en ligne sur le site de l'Université de Mascara validés par les instances scientifiques 1- Pour les bénéficiaires au cours de l'année n-1 (Consommé ou non consommé) (Seuls les travaux publiés durant les années n et n-1 non comptabilisés auparavant) 2- Pour les non-bénéficiaires au cours de l'année n-1 (Seuls les travaux publiés durant les années n, n-1 et n-2 non comptabilisés auparavant)	03			Sur présentation obligatoire d'une attestation délivrée par le Doyen ou le Vice doyen Lien du site web est obligatoire Max 2/année
Cours en ligne et/ou cours en vidéo mis en ligne sur le site de l'Université de Mascara validés par les instances scientifiques 3- Pour les bénéficiaires au cours de l'année n-1(Consommé ou non consommé) (Seuls les travaux publiés durant les années n et n-1 non comptabilisés auparavant) 4- Pour les non-bénéficiaires au cours de l'année n-1 (Seuls les travaux publiés durant les années n, n-1 et n-2 non	06			Sur présentation obligatoire d'une attestation délivrée par le Doyen ou le Vice doyen Lien du site web est obligatoire Max 2/année

comptabilisés auparavant				
Directeur de laboratoire	05			Présentation obligatoire copie de l'arrêté de nomination en cours de validité
Chef d'équipe	03			Présentation obligatoire d'une attestation délivrée par le directeur du laboratoire
Coordonnateur de projet de recherche international encours de validité (Euramus+, PHCTassili, Prima, H2020, autres...) où l'Université de Mascara est partenaire	10			Présentation obligatoire d'une attestation délivrée par le Vice-recteur des relations extérieures
Responsable de projet de recherche national en cours (PNR/PRFU/ Projet de recherche intersectoriel)	03			Présentation obligatoire d'une attestation délivrée par le Vice-Recteur de la PG et de la Recherche Scientifique attestant que le projet est en cours/ ou Tableau d'agreement
Membre d'un projet de recherche international en cours (Euramus+,PHC Tassili,Prima, H2020,autres...)où l'Université de Mascara est partenaire	03			Présentation obligatoire d'une attestation délivrée par le Vice Recteur des Relations Extérieures
Membre d'un projet de recherche national en cours (PNR/CNEPRU/PRFU /Projet de recherche intersectoriel) Inscrit à l'indicatif de l'Université de Mascara	02			Présentation obligatoire d'une attestation délivrée par le Vice-Recteur de la PG et de la Recherche Scientifique/ ou Tableau d'agreement
Initiateur de convention cadre internationale en cours de validité entre l'Université de Mascara et un établissement de recherche étranger	05 / Convention			Présentation obligatoire d'une attestation délivrée par le Vice-Recteur des Relations Extérieures
Initiateur de convention cadre nationale en cours de validité entre l'Université de Mascara et les partenaires socio-économiques	03 / convention			Présentation obligatoire d'une attestation délivrée par le Vice-Recteur des Relations Extérieures
Encadreur de thèse de doctorat en-cotutelle soutenues (<u>années n et n-1</u>) des doctorants inscrits à l'université de Mascara seulement non comptabilisés auparavant	12/thèse			Présentation d'une attestation délivrée par le Vice-recteur de PG
Encadreur de thèses de doctorat soutenues dans les délais (6 inscriptions pour Doctorat sciences et 5 inscriptions pour LMD) (<u>années n et n-1</u>) des doctorants inscrits à l'université de Mascara seulement non comptabilisés auparavant	10/thèse			Présentation obligatoire d'une copie du PV de soutenance dûment visé par les instances Administratives
Co-encadreur pour les MCB de thèses soutenues délais (6 inscriptions pour Doctorat sciences et 5 inscriptions pour LMD)(<u>années n et n-1</u>) des doctorants inscrits à l'université de Mascara seulement non comptabilisés auparavant				
Mémoires de master soutenus et/ou de licence soutenus (<u>03 mémoires au maximum</u>) des étudiants inscrits seulement à l'université de Mascara pour l'année n-1	02/mémoires			Présentation obligatoire des copies du PV de soutenance dûment visé par les instances administratives
Mémoires de master soutenus et/ou de licence soutenus dans le cadre de l'arrêté 1275 (start-up), (<u>03 mémoires au maximum</u>) des étudiants inscrits seulement à l'université de Mascara pour l'année n-1	05/mémoires			Présentation obligatoire des copies du PV de soutenance dûment visé par les instances administratives
Cours magistral, avec effectif étudiants supérieur à 150 (<u>année n-1</u>)	05/cours			Présentation obligatoire d'une attestation nominative délivrée Par le Chef de département
Cours magistral en langue anglaise (<u>année n-1</u>) Sauf les enseignants de la matière	06/ cours			Sur présentation obligatoire - d'une attestation délivrée par le Doyen ou le Vice doyen - d'un Certificat de Niveau B2 Délivré par le Responsable de CEIL ou copie de diplôme de Licence en langue anglaise ou traduction anglaise Max 1/semestre
Président du comité de Formation doctoral à l'université de Mascara (Comptabilisé pour 03 années consécutives à compter de la première année : n, n-1 et n-2)	05			Présentation obligatoire d'une copie de l'arrêté de CFD.
Membre du comité de Formation doctoral à l'université de Mascara (Comptabilisé pour 03 années consécutives à compter de la première année : n, n-1 et n-2)	03			Présentation obligatoire d'une copie de l'arrêté de CFD.
Membre du comité d'organisation / confection du sujet / correction d'un concours d'une Formation doctoral (<u>année n-1</u>)	02			Présentation obligatoire d'une copie de la décision

Organisé à l'université de Mascara Seulement				Max 1/ année
Président/ Membre du conseil de discipline de l'université	10			Présentation obligatoire d'une copie de l'arrêté.
Président/ Membre du conseil de discipline de la Faculté/Département	08			Présentation obligatoire d'une copie de l'arrêté.
Président du Comité local d'éthique et de déontologie	10			Présentation obligatoire d'une copie de l'arrêté.
Membre du Comité local d'éthique et de déontologie	08			Présentation obligatoire d'une copie de l'arrêté.
Responsable administration (Chef de département)	40			Présentation obligatoire d'une copie de l'arrêté et/ou décision de nomination
Responsable administratif (Adjoint Chef de département)	25			Présentation obligatoire d'une copie décision de nomination
Président comité scientifique de département	10			Présentation obligatoire d'une copie de l'arrêté de nomination
Responsable de domaine	05			Présentation obligatoire d'une copie de l'arrêté de nomination
Responsable de filière	03			Présentation obligatoire d'une copie de la décision de nomination
Responsable de spécialité	02			Présentation obligatoire d'une copie de la décision de nomination
Président de manifestation/ du comité d'organisateur/ du comité scientifique d'une manifestation internationale, <u>organisée par l'université de Mascara seulement</u> 1- Pour les bénéficiaires au cours de l'année n-1 (Consommé ou non consommé) (Seuls les travaux des années n et n-1 non comptabilisés auparavant) 2- Pour les non-bénéficiaires au cours de l'année n-1 (Seuls les travaux des années n, n-1 et n-2 non comptabilisés auparavant)	10			Présentation obligatoire d'une copie de l'autorisation délivrée Par le Vice-recteur des relations extérieures Max 2/année Sans cumul par manifestation
Président de manifestation/ du comité d'organisateur/ du comité scientifique d'une manifestation Nationale, <u>organisée par l'université de Mascara seulement</u> 1- Pour les bénéficiaires au cours de l'année n-1 (Consommé ou non consommé) (Seuls les travaux des années n et n-1 non comptabilisés auparavant) 2- Pour les non-bénéficiaires au cours de l'année n-1 (Seuls les travaux des années n, n-1 et n-2 non comptabilisés auparavant)	06			Présentation obligatoire d'une copie de l'autorisation délivrée Par le Vice-recteur des relations extérieures Max 2/année Sans cumul par manifestation
Membre du comité d'organisateur/ du comité scientifique d'une manifestation Internationale ou nationale, <u>organisée par l'université de Mascara seulement</u> 1- Pour les bénéficiaires au cours de l'année n-1 (Consommé ou non consommé) (Seuls les travaux des années n et n-1 non comptabilisés auparavant) 2- Pour les non-bénéficiaires au cours de l'année n-1 (Seuls les travaux des années n, n-1 et n-2 non comptabilisés auparavant)	02			Présentation obligatoire d'une copie de l'autorisation délivrée Par le Vice-recteur des relations extérieures Max 2/année Sans cumul par manifestation
Heures supplémentaires (Maximum 04 cours et/ou TD) (année n-1)	0,5/cours-TD			Présentation obligatoire d'une attestation nominative délivrée par le Chef de département ou le Vice-doyen de la PG
Président de la cellule assurance qualité de l'université	10			Présentation obligatoire d'une copie de l'arrêté de nomination
Membre de la cellule assurance qualité de l'université	05			Présentation obligatoire d'une copie de l'arrêté de nomination
Président de la cellule assurance qualité de la faculté	04			Présentation obligatoire d'une copie de l'arrêté de nomination
Membre de la cellule assurance qualité de la faculté	02			Présentation obligatoire d'une copie de l'arrêté de nomination
Membre de la commission paritaire	08			Présentation obligatoire d'une copie de l'arrêté de nomination
Responsable d'Incubateur, CATI et Maison de l'entrepreneuriat.	10			copie de l'arrêté de

				nomination
Membre d'équipe de pilotage de l'Incubateur, CATI et/ou Maison de l'entrepreneuriat.	05			copie de l'arrêté de nomination
Membre d'équipe et/ou cellule et/ou comité de coordination et/ou de suivi au sein de l'université.	05			copie de l'arrêté de nomination signé par le Ministre ou le Recteur
Éditeur en chef d'une revue nationale de classe C à l'université de Mascara	05			attestation délivrée par le Vice-Recteur de la PG et de la Recherche Scientifique
Éditeur en chef adjoint d'une revue nationale de classe C à l'université de Mascara	03			attestation délivrée par l'éditeur de la revue
Éditeur en chef d'une revue nationale NC à l'université de Mascara	04			attestation délivrée par le Vice-Recteur de la PG et de la Recherche Scientifique
Éditeur en chef adjoint d'une revue nationale NC à l'université de Mascara	02			attestation délivrée par l'éditeur de la revue
Réalisateur d'un travail culturel à l'université de Mascara (Maximum 03) (année n-1)	03			attestation délivrée par le Doyen
Total des points				

Classement:

Avis du Conseil Scientifique^(*): - Avis favorable -Avis défavorable

Motifs de l'avis défavorable: (*L'avis défavorable doit être obligatoirement motivé*)

.....
.....
.....

Fait à Mascara le:.....

Le Président du Conseil Scientifique

(*)—Rayer la mention inutile

الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية
République Algérienne Démocratique et Populaire
وزارة التعليم العالي والبحث العلمي
Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique

Université Mustapha STAMBOULI de Mascara

Vice Rectorat des Relations Extérieures, de la Coopération, de l'Animation,
de la Communication et des Manifestations Scientifiques



جامعة مصطفى اسطبولي بمعسكر

نيابة مديرية العلاقات الخارجية والتعاون والتنشيط
والاتصال والتظاهرات العلمية

GRILLE D'EVALUATION DES DEMANDES DE STAGE DE PERFECTIONNEMENT A L'ETRANGER

(Grille réservée aux enseignants de grade MAA et MAB)

Faculté :

Nom et prénom(s) :

Date et lieu de naissance :

Grade:

Critère de recevabilité : Google scholar ORCID

Critères	Nombre de Points applicables par critère	Nombre de documents présentés	Total	Observations
Inscriptions en doctorat es science ^(*)	02/par année			Le nombre d'inscriptions Ne peut être supérieur à six (06) inscriptions
Brevet d'invention	20			Copie de l'attestation De l'INAPI au nom de l'inventeur
Projet de Brevet d'invention inscrit à l'INAPI Pour l'année n et l'année n-1 non comptabilisés auparavant Max 2	05			attestation délivrée par le Vice-Recteur de la PG
Projet inscrit dans le plan de développement de l'Université et/ou de la Faculté validé par les instances habilitées de l'année en cours (n)	15			Présentation de l'attestation délivrée par Mr le Recteur
Participation au salon de l'innovation organisé par la DGRSDT	15			Présentation attestation délivrée par la DGRSDT (l'année n-1)
Publications internationales dans une revues scientifique non prédatrice- Editeur non prédateur- selon liste DGRSDT, indexée catégorie A 1- Pour les bénéficiaires au cours de l'année n-1 (Consommé ou non consommé) (Seuls les articles publiés durant les années n et n-1 non comptabilisés auparavant) 2- Pour les non-bénéficiaires au cours de l'année n-1 (Seuls les articles publiés durant les années n, n-1 et n-2 non comptabilisés auparavant)	15/article			Les deux premiers auteurs
	10/article			Les troisième et quatrième auteurs
	05/article			Le reste des auteurs
Publications internationales dans une revue scientifique non prédatrice - Editeur non prédateur- selon liste DGRSDT, indexée catégorie B, 1- Pour les bénéficiaires au cours de l'année n-1 (Consommé ou non consommé) (Seuls les articles publiés durant les années n et n-1 non comptabilisés auparavant) 2- Pour les non-bénéficiaires au cours de l'année n-1 (Seuls les articles publiés durant les années n, n-1 et n-2 non comptabilisés auparavant)	10/article			Les deux premiers auteurs
	08/article			Les troisième et quatrième auteurs
	05/article			Le reste des auteurs
Publications nationales dans une revue scientifique habilitée par la DGRSDT, recensée dans l'ASJP, classée "C". 1- Pour les bénéficiaires au cours de l'année n-1 (Consommé ou non consommé) (Seuls les articles publiés durant les années n et n-1 non comptabilisés auparavant) 2- Pour les non-bénéficiaires au cours de l'année n-1 (Seuls les articles publiés durant les années n, n-1 et n-2 non comptabilisés auparavant) Remarque : Pour les sciences dures et sciences économiques.. Maximum 2 articles	05/article			Auteur de l'article en première position
Publications nationales dans une revue scientifique habilitée par La DGRSDT, recensée dans l'ASJP, non classée "NC". 1- Pour les bénéficiaires au cours de l'année n-1 (Consommé	03/article			Pour le premier auteur seulement

<p>ou non consommé) (Seuls les articles publiés durant les années n et n-1 non comptabilisés auparavant) 2- Pour les non-bénéficiaires au cours de l'année n-1 (Seuls les articles publiés durant les années n, n-1 et n-2 non comptabilisés auparavant) Remarque : Pour les sciences dures et sciences économiques. Maximum 2 articles</p>				
<p>Membre de comité Scientifique dans une revue internationale de classe A ou B</p>	10			Le lien du site Web est obligatoire Max 1
<p>Membre de comité Scientifique dans une revue nationale de classe C</p>	05			Le lien du site Web est obligatoire Max1
<p>Communications orales dans manifestations scientifiques internationales de spécialité seulement 1- Pour les bénéficiaires au cours de l'année n-1 (Consommé ou non consommé) (Seuls les travaux des années n et n-1 non comptabilisés auparavant) 2- Pour les non-bénéficiaires au cours de l'année n-1 (Seuls travaux des années n, n-1 et n-2 non comptabilisés auparavant)</p>	03			Copie de l'attestation de participation Max 2/année Max 1/ manifestation
<p>Communications Poster dans manifestations scientifiques Internationales des spécialités seulement 1- Pour les bénéficiaires au cours de l'année n-1 (Consommé ou non consommé) (Seuls les travaux des années n et n-1 non comptabilisés auparavant) 2- Pour les non-bénéficiaires au cours de l'année n-1 (Seuls les travaux des années n, n-1 et n-2 non comptabilisés auparavant)</p>	02			Copie de l'attestation de participation du premier auteur seulement Max 2/année et Max 1/ manifestation
<p>Communications orales dans manifestations scientifiques Nationales 1- Pour les bénéficiaires au cours de l'année n-1 (Consommé ou non consommé) (Seuls les travaux des années n et n-1 non comptabilisés auparavant) 2- Pour les non-bénéficiaires au cours de l'année n-1 (Seuls les travaux des années n, n-1 et n-2 non comptabilisés auparavant)</p>	02			Copie de l'attestation de participation du premier auteur seulement Max 2/année Max 1/ manifestation
<p>Ouvrage (livre) publié avec ISBN dans une maison d'édition internationale de renommée établie, dont le nom de l'auteur et le nom de l'université de Mascara figurent dans la page de garde (Comptabilisé pour 03 années consécutives à compter de la date d'édition)</p>	20			Dépôt copie de l'ouvrage obligatoire ; Plus attestation délivrée par le Président du CSF
<p>Polycopié mis en ligne sur le site de l'Université de Mascara validés par les instances scientifiques 1- Pour les bénéficiaires au cours de l'année n-1 (Consommé ou non consommé) (Seuls les travaux publiés durant les années n et n-1 non comptabilisés auparavant) 2- Pour les non-bénéficiaires au cours de l'année n-1 (Seuls les travaux publiés durant les années n, n-1 et n-2 non comptabilisés auparavant)</p>	03			Sur présentation obligatoire d'une attestation délivrée par le Doyen ou le Vice doyen Lien du site web est obligatoire Max 2/année
<p>Cours en ligne et/ou cours en vidéo mis en ligne sur le site de l'Université de Mascara validés par les instances scientifiques 1- Pour les bénéficiaires au cours de l'année n-1 (Consommé ou non consommé) (Seuls les travaux publiés durant les années n et n-1 non comptabilisés auparavant) 2- Pour les non-bénéficiaires au cours de l'année n-1 (Seuls les travaux publiés durant les années n, n-1 et n-2 non comptabilisés auparavant)</p>	06			Sur présentation obligatoire d'une attestation délivrée par le Doyen ou le Vice doyen Lien du site web est obligatoire Max 2/année
<p>Membre d'un projet de recherche international en cours (Euramus+,PHCTassili,Prima, H2020,autres...)où l'Université de Mascara est partenaire</p>	03			Présentation obligatoire d'une attestation délivrée par le Vice Recteur des Relations Extérieures
<p>Membre d'un projet de recherche national en cours (PNR/CNEPRU/PRFU /Projet de recherche intersectoriel) Inscrit à l'indicatif de l'Université de Mascara</p>	02			Présentation obligatoire d'une attestation délivrée par le Vice-Recteur de la PG et de la Recherche Scientifique/ ou Tableau d'agreement

Initiateur de convention cadre internationale en cours de validité entre l'Université de Mascara et un établissement de recherche étranger	05 / Convention			Présentation obligatoire d'une attestation délivrée par le Vice-Recteur des Relations Extérieures
Initiateur de convention cadre nationale en cours de validité entre l'Université de Mascara et les partenaires socio-économiques	03 / convention			Présentation obligatoire d'une attestation délivrée par le Vice-Recteur des Relations Extérieures
Mémoires de master soutenus et/ou de licence soutenus (03 mémoires au maximum) <u>des étudiants inscrits seulement à l'université de Mascara pour l'année n-1</u>	02/mémoires			Présentation obligatoire des copies du PV de soutenance dûment visé par les instances administratives
Mémoires de master soutenus et/ou de licence soutenus dans le cadre de l'arrêté 1275 (start-up), (03 mémoires au maximum) <u>des étudiants inscrits seulement à l'université de Mascara pour l'année n-1</u>	05/mémoires			Présentation obligatoire des copies du PV de soutenance dûment visé par les instances administratives
Cours magistral, avec effectif étudiants supérieur à 150 (<u>année n-1</u>)	05/cours			Présentation obligatoire d'une attestation nominative délivrée Par le Chef de département
Cours magistral en langue anglaise (<u>année n-1</u>) Sauf les enseignants de la matière	06/ cours			Sur présentation obligatoire - d'une attestation délivrée par le Doyen ou le Vice doyen - d'un Certificat de Niveau B2 Délivré par le Responsable de CEIL ou copie de diplôme de Licence en langue anglaise ou traduction anglaise Max 1/semestre
Membre du comité d'organisation / confection du sujet / correction d'un concours d'une Formation doctoral (<u>année n-1</u>) Organisé à l'université de Mascara Seulement	02			Présentation obligatoire d'une copie de la décision Max 1/ année
Président/ Membre du conseil de discipline de l'université	10			Présentation obligatoire d'une copie de l'arrêté.
Président/ Membre du conseil de discipline de la Faculté/Département	08			Présentation obligatoire d'une copie de l'arrêté.
Responsable administration (Chef de département)	40			Présentation obligatoire d'une copie de l'arrêté et/ou décision de nomination
Responsable administratif (Adjoint Chef de département)	25			Présentation obligatoire d'une copie décision de nomination
Responsable de filière	03			Présentation obligatoire d'une copie de la décision de nomination
Responsable de spécialité	02			Présentation obligatoire d'une copie de la décision de nomination
Président de manifestation/ du comité d'organisateur/ du comité scientifique d'une manifestation internationale, <u>organisée par l'université de Mascara seulement</u> 1- Pour les bénéficiaires au cours de l'année n-1 (Consommé ou non consommé) (Seuls les travaux des années n et n-1 non comptabilisés auparavant) 2- Pour les non-bénéficiaires au cours de l'année n-1 (Seuls les travaux des années n, n-1 et n-2 non comptabilisés auparavant)	10			Présentation obligatoire d'une copie de l'autorisation délivrée Par le Vice-recteur des relations extérieures Max 2/année Sans cumul par manifestation
Président de manifestation/ du comité d'organisateur/ du comité scientifique d'une manifestation Nationale, <u>organisée par l'université de Mascara seulement</u> 1- Pour les bénéficiaires au cours de l'année n-1 (Consommé ou non consommé) (Seuls les travaux des années n et n-1 non comptabilisés auparavant) 2- Pour les non-bénéficiaires au cours de l'année n-1 (Seuls les travaux des années n, n-1 et n-2 non comptabilisés auparavant)	06			Présentation obligatoire d'une copie de l'autorisation délivrée Par le Vice-recteur des relations extérieures Max 2/année Sans cumul par manifestation
Membre du comité d'organisateur/ du comité scientifique d'une manifestation Internationale ou nationale, <u>organisée par l'université de Mascara seulement</u> 1- Pour les bénéficiaires au cours de l'année n-1 (Consommé ou non consommé) (Seuls les travaux des années n et n-1 non comptabilisés auparavant) 2- Pour les non-bénéficiaires au cours de l'année n-1	02			Présentation obligatoire d'une copie de l'autorisation délivrée Par le Vice-recteur des relations extérieures Max 2/année Sans cumul par manifestation

(Seuls les travaux des années n, n-1 et n-2 non comptabilisés auparavant)				
Heures supplémentaires (Maximum 04 cours et/ou TD) (année n-1)	0,5/cours-TD			Présentation obligatoire d'une attestation nominative délivrée par le Chef de département ou le Vice-doyen de la PG
Membre de la cellule assurance qualité de l'université	05			Présentation obligatoire d'une copie de l'arrêté de nomination
Membre de la cellule assurance qualité de la faculté	02			Présentation obligatoire d'une copie de l'arrêté de nomination
Membre de la commission paritaire	08			Présentation obligatoire d'une copie de l'arrêté de nomination
Membre d'équipe et/ou cellule et/ou comité de coordination et/ou de suivi au sein de l'université.	05			copie de l'arrêté de nomination signé par le Ministre ou le Recteur
Éditeur en chef d'une revue nationale de classe C à l'université de Mascara	05			attestation délivrée par le Vice-Recteur de la PG et de la Recherche Scientifique
Éditeur en chef adjoint d'une revue nationale de classe C à l'université de Mascara	03			attestation délivrée par l'éditeur de la revue
Éditeur en chef d'une revue nationale NC à l'université de Mascara	04			attestation délivrée par le Vice-Recteur de la PG et de la Recherche Scientifique
Éditeur en chef adjoint d'une revue nationale NC à l'université de Mascara	02			attestation délivrée par l'éditeur de la revue
Réalisateur d'un travail culturel à l'université de Mascara (Maximum 03) (année n-1)	03			attestation délivrée par le Doyen
Total des points				

Classement:

Avis du Conseil Scientifique^(*): - Avis favorable -Avis défavorable

Motifs de l'avis défavorable: (L'avis défavorable doit être obligatoirement motivé)

.....

Fait à Mascara le:.....

Le Président du Conseil Scientifique

(*)-Le nombre d'attestations d'inscriptions en doctorat déposées ne peut être supérieur à six (06) inscriptions

(**)-Rayer la mention inutile.

الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية
République Algérienne Démocratique et Populaire
وزارة التعليم العالي و البحث العلمي
Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique

Université Mustapha STAMBOULI de Mascara
 Vice Rectorat des Relations Extérieures, de la Coopération, de l'Animation,
 de la Communication et des Manifestations Scientifiques



جامعة مصطفى اسطبولي بمعسكر
 نيابة مديرية العلاقات الخارجية والتعاون والتنشيط
 والاتصال والتظاهرات العلمية

GRILLE D'EVALUATION DES DEMANDES DE STAGE DE PERFECTIONNEMENT A L'ETRANGER
(Grille réservée aux doctorats régime LMD)

Faculté :

Nom et prénom(s) :

Date et lieu de naissance :

Grade:

Critères	Nombre de Points applicables par critère	Nombre de documents présentés	Total	Observations
Inscriptions en doctorat *	02/par année			Le nombre d'inscriptions ne peut être supérieur à quatre (05) inscriptions
Brevet d'invention	20			Copie de l'attestation de l'Inapi au nom de l'inventeur
Projet de Brevet d'invention inscrit à l'INAPI Pour l'année n et l'année n-1 non comptabilisés auparavant Max 2	05			attestation délivrée par le Vice-Recteur de la PG
Participation au salon de l'innovation organisé par la DGRSDT	15			Présentation attestation délivrée par la DGRSDT
Publications internationales dans une revues scientifique non prédatrice selon liste DGRSDT, indexée catégorie A	15/article			Les deux premiers auteurs
1- Pour les bénéficiaires au cours de l'année n-1 (Consommé ou non consommé) (Seuls les articles publiés durant les années n et n-1 non comptabilisés auparavant)	10/article			Les troisième et quatrième auteurs
2- Pour les non-bénéficiaires au cours de l'année n-1 (Seuls les articles publiés durant les années n, n-1 et n-2 non comptabilisés auparavant)	05/article			Le reste des auteurs
Publications internationales dans une revue scientifique non prédatrice selon liste DGRSDT, indexée catégorie B,	10/article			Les deux premiers auteurs
1- Pour les bénéficiaires au cours de l'année n-1 (Consommé ou non consommé) (Seuls les articles publiés durant les années n et n-1 non comptabilisés auparavant)	08/article			Les troisième et quatrième auteurs
2- Pour les non-bénéficiaires au cours de l'année n-1 (Seuls les articles publiés durant les années n, n-1 et n-2 non comptabilisés auparavant)	05/article			Le reste des auteurs
Publications nationales dans une revue scientifique habilitée par la DGRSDT, recensée dans l'ASJP, classée "C".				
1- Pour les bénéficiaires au cours de l'année n-1 (Consommé ou non consommé) (Seuls les articles publiés durant les années n et n-1 non comptabilisés auparavant)	05/article			Auteur de l'article seul
2- Pour les non-bénéficiaires au cours de l'année n-1 (Seuls les articles publiés durant les années n, n-1 et n-2 non comptabilisés auparavant)				
Remarque : Pour les sciences dures et sciences économiques. Maximum 2 articles				
Publications nationales dans une revue scientifique habilitée par La DGRSDT, recensée dans l'ASJP, non classée "NC".				
1- Pour les bénéficiaires au cours de l'année n-1 (Consommé ou non consommé) (Seuls les articles publiés durant les années n et n-1 non comptabilisés auparavant)	03/article			Pour le premier auteur seulement
2- Pour les non-bénéficiaires au cours de l'année n-1 (Seuls les articles publiés durant les années n, n-1 et n-2 non				

comptabilisés auparavant) Remarque : Pour les sciences dures et sciences économiques.. Maximum 2 articles				
Communications orales dans manifestations scientifiques internationales de spécialité seulement 1- Pour les bénéficiaires au cours de l'année n-1 (Consommé ou non consommé) (Seuls les travaux des années n et n-1 non comptabilisés auparavant) 2- Pour les non-bénéficiaires au cours de l'année n-1 (Seuls travaux des années n, n-1 et n-2 non comptabilisés auparavant)	03			Copie de l'attestation de participation Max 2/année Max 1/ manifestation
Communications Poster dans manifestations scientifiques Internationales des spécialités seulement 1- Pour les bénéficiaires au cours de l'année n-1 (Consommé ou non consommé) (Seuls les travaux des années n et n-1 non comptabilisés auparavant) 2- Pour les non-bénéficiaires au cours de l'année n-1 (Seuls les travaux des années n, n-1 et n-2 non comptabilisés auparavant)	02			Copie de l'attestation de participation du premier auteur seulement Max 2/année Max 1/ manifestation
Communications orales dans manifestations scientifiques Nationales 1- Pour les bénéficiaires au cours de l'année n-1 (Consommé ou non consommé) (Seuls les travaux des années n et n-1 non comptabilisés auparavant) 2- Pour les non-bénéficiaires au cours de l'année n-1 (Seuls les travaux des années n, n-1 et n-2 non comptabilisés auparavant)	02			Copie de l'attestation de participation du premier auteur seulement Max 2/année Max 1/ manifestation
Ouvrage (livre) publié avec ISBN dans maison d'édition internationale de renommée établie, dont le nom de l'auteur et le nom de l'université de Mascara figurent dans la page de garde(Comptabilisé pour 03 années consécutives à compter de la date d'édition)	20			Dépôt copie de l'ouvrage obligatoire ; Plus attestation délivrée par le Président du CSF
Membre d'un projet de recherche international en cours (Euramus+,PHCTassili,Prima, H2020,autres...)où l'Université de Mascara est partenaire	03			Présentation obligatoire d'une attestation délivrée par le Vice Recteur des Relations extérieures
Membre du comité d'organisation d'une manifestation internationale ou nationale, organisée par l'université de Mascara seulement	02			Présentation obligatoire d'une attestation délivrée par le Président du comité d'organisation
Total des points				

Classement:

Avis du Conseil Scientifique^(**): - Avis favorable -Avis défavorable

Motifs de l'avis défavorable: *(L'avis défavorable doit être obligatoirement motivé)*

.....
.....
.....

Fait à Mascara le:.....

Le Président du Conseil Scientifique

(*)-Le nombre d'attestations d'inscriptions en doctorat LMD déposées ne peut-être supérieur à 5 inscriptions

(**)-Rayer la mention inutile.